

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrêté n° 2014/14
Portant nomination des membres
du Conseil d'Administration
du CCAS

Le Maire de la commune de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants et R. 123-7 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/19 du 28 mars 2014 fixant le nombre de membres du conseil d'administration au nombre de 8 ;

Vu l'information faite, par voie d'affichage du 24 mars au 8 avril 2014 inclus, de l'intention de renouveler les membres du conseil d'administration aux associations à des fins de propositions de leur part ;

Considérant qu'aucune proposition n'a été faite pour ce renouvellement ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommées membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Wintzenheim-Kochersberg les personnes suivantes :

- Madame Christiane HOURSEAU ;
- Madame Claire STIEBER ;
- Madame Déborah MATTER ;
- Monsieur Olivier BANGRATZ.

Article 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de notification aux intéressé(e)s.

À WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 9 avril 2014

Le Maire,
Alain NORTH